

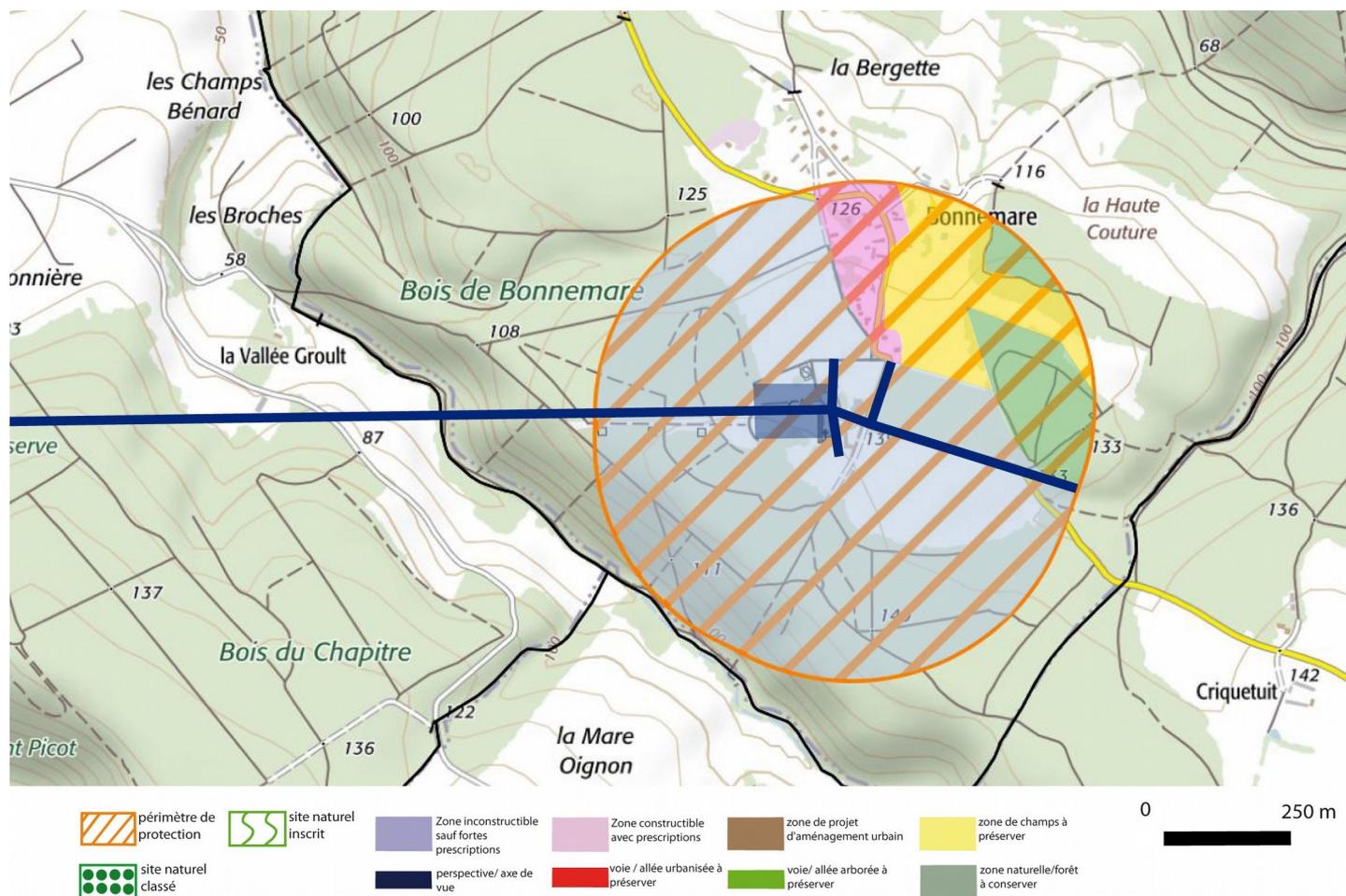
## Radepont > Château de Bonnemare

Il n'y a pas d'autres protections patrimoniales dans ce secteur. Par contre, l'abbaye de Fontaine Guérard est protégée au titre des monuments historiques et des sites (mais elle se trouve dans la vallée)

Le château de Bonnemare (exceptée l'aile nord), la chapelle et le châtelet ont été classés en tant que monuments historiques le 16 octobre 1992, tandis que le pavillon d'entrée et les communs ont été inscrits monuments historiques le 14 octobre 1991.

En 1555, Nicolas Leconte, marquis de Draqueville et propriétaire du domaine, fit construire le château actuel, à l'emplacement d'un ancien manoir médiéval. Inspiré par les débuts du classicisme français, l'édifice alterne chaînes de pierres ornées de pilastres et briques polychromes à motif losangé. La forme particulière des toitures des tourelles, qui encadrent le logis, est obtenue grâce à une charpente dite à la Philibert Delorme. Cette charpente du XVI<sup>e</sup> siècle est extrêmement rare dans un tel état de conservation tout en étant d'origine. L'aile nord fut aménagée au XVIII<sup>e</sup>, tandis que les communs datent des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Le domaine est actuellement utilisé comme gîte touristique.

Le châtelet d'entrée donne sur une majestueuse allée arborée cadrant une perspective sur les bois vers l'Est. Le domaine dispose de vues jusqu'au village de Bonnemare, ainsi qu'une perspective sur la vallée de l'Andelle (vers l'Ouest) depuis le fond du parc.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Le châteleet d'entrée



La façade ouest du château



Le corps de ferme (communs)



La façade est du château



La vue du château vers le châteleet



La charpente à la Philibert Delorme

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). \*Voir les autres fiches.



L'allée arborée (perspective vers l'est)



Le domaine vu depuis le village



Le bâti rural avoisinant



Quelques maisons dans les abords

